

**Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL**

**Le 8 octobre 2025** à 19h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Hugues BOURGAULT, Maire.

**Présents :** Hugues BOURGAULT, Patricia FOSSE, Christian BAYEZ, Stéphane LEFEZ, Pauline COIC, Sandrine DAVID, Alexis HEUTTE, Agathe MAILLARD, Laurent SIMON, Bertrand DELAUNAY.

**Absents excusés :** Jacky OLIVIER (pouvoir à P. COIC), Laurence POULAIN, Christelle SALEZ (pouvoir à H. BOURGAULT), Daniel OUF (pouvoir à S. DAVID).

**Absents :** Nadège RENOULT.

**Secrétaire de séance :** Ch. BAYEZ.

**Date de convocation :** 02/10/2025

**Date d'affichage :** 02/10/2025

**Nombre de Conseillers :** en exercice : 15

présents : 10

votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

Désignation du secrétaire de séance, (Ch. BAYEZ) conformément au L.2121-15 code des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approver les PV de réunion du 25/08/2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le PV du 25/08/2025. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance de la dernière séance procèdent à sa signature.

**Aménagement - voirie :****♦ 1 ♦ FEU RECOMPENSE ROUTE DES ORMES - ATTRIBUTION DE MARCHE**

Les membres du conseil municipal ont fait le choix d'installer un feu récompense en remplacement du radar pédagogique obsolète et irréparable au niveau de la route des Ormes. La demande de subvention au titre des amendes de police du département à hauteur de 50% du cout HT a été formulée mi-septembre.

3 entreprises ont été consultées et ont répondu en proposant une offre pour l'investissement (la pose du feu) et pour l'entretien (contrat de maintenance).

La commission des marchés publics s'est réunie le 30 septembre et a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Citéos pour un montant de 10 338,50 € HT en investissement et 300 € HT pour la maintenance comprenant 2 contrôles par an.

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise Citéos pour réaliser les travaux tels que décrits ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les devis de l'entreprise Citéos pour un montant de 10 338,50 € HT pour la pose et 300 € HT pour la maintenance annuelle ;
- de donner tout pouvoir à M. le maire pour signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces travaux.

**♦ 2 ♦ TRAVAUX DE MOBILITE RD81 LOTISSEMENT DU MOULIN - ATTRIBUTION DE MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 octobre 2022 pour laquelle le conseil municipal a autorisé la demande de subvention auprès du Département de l'Eure au titre des amendes de Police pour les travaux de création d'une traversée piétonne ainsi qu'un cheminement piéton allant du lotissement du

Moulin jusqu'au carrefour du chemin des Forrières du Nord (situation géographique : entre le PR21+550 et le PR21+685).

Le Département nous a accordé la subvention au titre des amendes de Police à hauteur de 50% du montant HT des travaux lors de sa commission permanente du 18 novembre 2022.

Les travaux se composent comme suit :

- Remblaiement du fossé avec busage,
- Création d'un trottoir en enrobé,
- Création d'un passage piéton avec panneaux clignotants, potelets PMR et dalle podotactile, création d'un bateau au droit du passage piéton,
- Reprise d'enrobé de trottoir et bordures rue Sorel.

Les travaux et dépenses ont été inscrits au budget voté le 9 avril 2025 - la subvention du Département « amendes de Police » pour un montant de 15 250 € a été perçue en 2022.

Une consultation a eu lieu du 29 août au 27 septembre 2025. La commission des marchés publics s'est réunie le 30 septembre et a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Viafrance pour un montant de 42 954 € HT.

❖ A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise ViaFrance pour réaliser les travaux tels que décrits ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis de l'entreprise ViaFrance pour un montant de 42 954€ HT ;
- de donner tout pouvoir à M. le maire pour signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces travaux.

---

♦ 3 ♦ **TRAVAUX CHEMIN DU BOUT DE LA VILLE - FONDS DE CONCOURS CCPN**

Le chemin du Bout de la Ville est régulièrement inondé par des eaux de ruissellement qui stagnent dans sa partie terminale au niveau des entrées des deux dernières maisons. Pour résoudre ce problème récurrent, des travaux d'assainissement pluvial sont à réaliser en 2025. La CCPN s'est engagée à réaliser l'enrobé début 2026.

Les travaux consistent en la pose d'un caniveau CC1 le long de la voie sur 35 m de long, d'une grille avaloir et un drain d'infiltration au niveau de l'accotement enherbé. Les travaux et la dépense correspondante ont été inscrits au budget 2025 voté le 9 avril 2025.

La réalisation de ces travaux relève à la fois de la compétence de la communauté de communes (voirie et assainissement en traverse) et de la compétence de la commune (travaux d'assainissement de l'eau pluviale aux abords de cette rue).

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, cette opération doit être menée conjointement par la communauté de communes et la commune, et pour une meilleure coordination, il est important que l'une des deux collectivités assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage. Pour une exécution des travaux plus aisée, il est proposé que la commune assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage relevant de sa compétence dans le cadre de cette opération.

Un fonds de concours sera mis en place avec la CCPN qui finance 40% de ces travaux d'assainissement des eaux pluviales, soit 2 510 €.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de la convention d'attribution du fonds de concours et d'autoriser à signer le devis de Viafrance pour un montant de 6 275 € HT.



- d'autoriser les travaux d'assainissement des eaux pluviales chemin du Bout de la Ville ;
- d'autoriser M. le maire à signer le devis de l'entreprise Viafrance pour un montant de 6 275 € HT ;
- d'inscrire ces travaux au programme des travaux 2025 ;
- d'accepter un fonds de concours d'un montant de 2 510 € au titre des travaux d'assainissement pluvial ;
- d'autoriser M. le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

♦ 4 ♦ **TRAVAUX DE MOBILITE RD81 - VIRAGE MARE LAVILLE**

Le carrefour de la mare peut s'avérer dangereux pour les piétons. Le trottoir est en effet franchissable dans la courbe intérieure et est régulièrement emprunté par les camions et engins agricoles. La chambre télécom et un regard sont d'ailleurs régulièrement cassés. Le trottoir à ce niveau est donc dangereux et comporte également des différences de niveaux le rendant peu praticable. Il convient donc de protéger ce secteur piéton.

Les travaux consistent en la réfection du trottoir sur 30 m de long au niveau du virage : pose de bordures AC1 et d'un béton désactivé sur le trottoir, mise à niveau de la chambre télécom.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 octobre 2022 pour laquelle le conseil municipal a autorisé la demande de subvention auprès du Département de l'Eure au titre des amendes de Police.

La subvention du Département « amendes de Polices » pour un montant de 10 220 € a été perçue en 2023. Les travaux et dépenses ont été inscrits au budget voté le 9 avril 2025.

- d'autoriser les travaux de mobilité rue Fosse secteur de la mare ;
- d'autoriser M. le maire à signer le devis de l'entreprise Viafrance pour un montant de 16 379,65 € HT.

**Aménagement - Urbanisme :**

---

♦ 5 ♦ **MODIFICATION DU PLU**

Exposé :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourville La Campagne a été approuvé le 18/05/2009. Une modification simplifiée a été approuvée le 11 juin 2015 afin de mettre à jour les emplacements réservés. Une modification a été approuvée le 24 novembre 2016 afin d'intégrer certaines dispositions de lois récentes, d'assouplir les règles de densité, de hauteur, d'implantation, de renforcer le minimum d'espaces verts et de préciser les règles d'implantation des parcs industriels d'aérogénérateurs éoliens.

Aujourd'hui, afin d'adapter son règlement et ses orientations d'aménagement aux contraintes et besoins actuels, la commune de Tourville-La-Campagne a souhaité engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme qui porte sur les points suivants :

- Préciser les dispositions applicables aux places de stationnement,
- Imposer une taille minimale par logement,
- Préciser les destinations autorisées en zone N,
- Préciser les reculs imposés en zone A,
- Préciser l'aspect des toitures pour les toitures terrasses et pour les extensions, annexes et activités,
- Préciser et assouplir les emprises au sol des zones AUa,

- Modifier les orientations d'aménagement,
- Permettre un projet de développement d'une exploitation agricole,
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés,
- Corriger des erreurs matérielles sur des éléments du paysage (alignement boisé chemin du couchant au Sud).

Délibération :

Sur proposition de la Commission d'Urbanisme,

Vu,

- la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
- le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique relative aux documents d'urbanisme,
- la loi n° 2003-590 du 02/07/2003 urbanisme et habitat,
- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31, L.153-36 à L.153-44 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 mai 2019,

« A l'unanimité, le Conseil Municipal, soucieux de suivre l'évolution et le développement de sa commune, en particulier adapter son règlement et ses orientations d'aménagement aux contraintes et besoins actuels, après en avoir délibéré, décide :

1) de prendre acte de l'intention du Maire de mettre en œuvre la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme aux motifs suivants :

- « modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation » ;
- « modification du règlement écrit pour la gestion des stationnements, pour instaurer une taille minimale des logements, pour la gestion des destinations en zone N, pour préciser et assouplir l'emprise au sol en zone AUa, pour préciser les reculs imposés en zone A, pour assouplir les règles d'aspect de toiture ;
- « modification du règlement graphique pour permettre un projet de développement agricole (classement partiel de la zone N vers la zone A), pour mettre à jour la liste des emplacements réservés, pour corriger des erreurs matérielles » ;

2) de notifier la délibération municipale à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Région Normandie,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure,

3) de charger le bureau d'études compétent pour réaliser cette modification du PLU.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et mention en sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**Enfance – Jeunesse :**

♦ 6 ♦ **CREATION DE L'APE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Lors de l'assemblée générale du 12 septembre 2025, le bureau de la nouvelle association de parents d'élèves APE Toucamp (nom choisi à partir des premières syllabes de Tourville et Campagne) a été constitué.

L'association est actuellement en cours de déclaration auprès des services compétents. Etant donné que l'ancienne association a été dissoute, la nouvelle association repart de zéro, notamment sur le plan financier. Afin de pouvoir mettre en place ses premières actions au service des enfants et des familles de la commune, elle sollicite le soutien de la municipalité.

Elle souhaite pouvoir bénéficier d'une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2025, qui permettrait de régler l'assurance obligatoire de l'association et de financer deux animations destinées aux élèves et à leurs familles.

Avis favorable du bureau du 19 septembre 2025.



↳ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant d'une subvention à 300 € pour le lancement de l'association correspondant à l'année scolaire 2025-2026.**

## **Affaires générales :**

### **♦ 7 ♦ DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 02 BUDGET COMMUNAL**

Il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires suivantes pour intégrer les différentes dépenses des travaux vus dans les premiers points de la réunion, ainsi que le versement partiel de l'excédent du budget annexe lotissement :

#### **En investissement :**

##### Opération voirie :

En dépenses : Travaux de mobilité sur la RD 81 lotissement du moulin (51 545 €) / travaux sur la RD 81 virage Mare Laville (19 656 €) / Installation de feux récompense route des Ormes (12 406 €) : soit + 17 151 € à inscrire à l'article 2151-107.

Acquisition de 8 poubelles de rue : + 2 800 € à l'article 2158-107

En recettes : subvention au titre des amendes de police pour les feux + 5 169 € à l'article 1345-107.

##### Opération ateliers techniques -garage :

En dépenses, acquisition du tracteur tondeuse ISEKI + 39 000 € à l'article 2157-95.

En recettes reprise de l'ancien tracteur + 13 800 € à l'article 024 (cession d'immobilisation).

Opération salle polyvalente : en dépenses remplacement du chauffe-eau + 1000 € au 2135-84.

Opération complexe scolaire : en dépenses installation d'un défibrillateur pour 950 €.

#### **En fonctionnement :**

En recettes : Versement partiel de l'excédent du budget lotissement des Forrières du Nord 3, soit + 100 000 € à l'article 75821.

##### En dépenses :

Manque à gagner sur la subvention versée par la CAF pour le périscolaire : soit - 14 000 € à l'article 7062. Dotation aux droits de mutation - 2 300 € à l'article 73223 par rapport à la prévision (dotation notifiée de 34 394 €, alors qu'en 2024 elle était de 37 351 €)

Subvention du Département pour le concert 3 000 € attendus mais 1 000 € attribués soit - 2000 € à l'article 7473.

L'équilibre budgétaire se fait par le 021-023 virement à l'investissement pour la somme de 41 932 € / Et + 39 468 € à l'article 615221 (bâtiment).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments public		39 468.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>39 468.00 €</b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement		41 932.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>41 932.00 €</b>		
R 7062 : Redevances et droits des services à caractère c			14 000.00 €	
<b>TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diver</b>			<b>14 000.00 €</b>	
R 73223 : Fonds départemental des DMTO pour les co			2 600.00 €	
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>			<b>2 600.00 €</b>	
R 7473 : Participations départements			2 000.00 €	
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>			<b>2 000.00 €</b>	
R 75821 : Excédent des budgets annexes à caractère ad				100 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>				<b>100 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>81 400.00 €</b>	<b>18 600.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2135-84 : SALLES POLYVALENTE		1 000.00 €		
D 2151-107 : VOIRIE		17 151.00 €		
D 2157-95 : ATELIERS TECHNIQUES - GARAGE		39 000.00 €		
D 2158-107 : VOIRIE		2 800.00 €		
D 2158-115 : COMPLEXE SCOLAIRE		950.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>60 901.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				41 932.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne</b>				<b>41 932.00 €</b>
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				13 800.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisati</b>				<b>13 800.00 €</b>
R 1345-107 : VOIRIE				5 169.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>5 169.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>60 901.00 €</b>		<b>60 901.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>142 301.00 €</b>		<b>142 301.00 €</b>

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus détaillées du budget communal 2025.

---

♦ 8 ♦ **DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ELAOUIFI**

Au budget primitif était inclus la recette de vente d'un seul lot soit 50 000 € HT, afin de permettre d'ici la fin de l'année un versement partiel de l'excédent au budget général, il convient de procéder aux modifications suivantes :

En recettes de fonctionnement + 50 000 € à l'article 7015 (vente 1 lot supplémentaire)

En dépenses de fonctionnement + 50 000 € à l'article 65822 (versement excédent)

Modification des écritures de stocks : - 14 600 € à l'article 71355 (RF) - 14 600 € à l'article 3555 (DI)

Et - 14 600 € au 021 et 023.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement à la section d'investissement	14 600.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>14 600.00 €</b>			
D 65822 : Revers. excédent des BA à caractère		50 000.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>50 000.00 €</b>		
R 71355 : Variation des stocks de terrains aménagés			14 600.00 €	
<b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>			<b>14 600.00 €</b>	
R 7015 : Ventes de terrains aménagés				50 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses</b>				<b>50 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>14 600.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>14 600.00 €</b>	<b>50 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 3555 : Terrains aménagés	14 600.00 €			
<b>TOTAL D 40 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>14 600.00 €</b>			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			14 600.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de</b>			<b>14 600.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>14 600.00 €</b>		<b>14 600.00 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>20 800.00 €</b>		<b>20 800.00 €</b>

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus détaillées du budget lotissement Elaoufi 2025.

---

♦ 9 ♦ **CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Afin de venir en appui du service au restaurant scolaire notamment lors des absences des agents permanents (maladie entre autres) et au regard de l'accroissement temporaire d'activité, il convient de créer un poste non permanent d'adjoint technique.

Les fonctions seront les suivantes : Préparer les repas dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective / Participer à l'accompagnement des enfants pendant le temps de cantine / Nettoyer et désinfecter le matériel, les équipements et les locaux

La durée hebdomadaire du poste sera de 6/35<sup>ème</sup> (soit 2h par jour scolaire) (*avec possibilité de faire des heures complémentaires*) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025. Le recrutement se fera sur un contrat de droit public. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints technique territoriaux.

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de :  
 - créer un poste non permanent d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 6/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour accroissement temporaire d'activité ou accroissement temporaire saisonnier (*article 3 de la loi 84-53*),  
 - de modifier le tableau des emplois en conséquence.

---

♦ 10 ♦ **QUESTIONS DIVERSES**

**Supérette API**

Demande de devis en cours pour terrassement et coffret électrique

**Eclairage public**

Maintenance début novembre

**Contrat d'électricité**

Marché avec le SIEGE, soit environ 18 000 à 20 000€ d'économies.

## **Programme des manifestations**

Samedi 11 Octobre : Soirée choucroute par le Comité des Fêtes

Dimanche 12 Octobre : Octobre Rose avec marche et course rose de 6km par le CCAS

Samedi 1<sup>er</sup> Novembre : Animation Halloween par le Comité des Fêtes

Samedi 8 Novembre : Repas des ainés et remise de colis de Noël

Mardi 11 Novembre 11h15 : Commémoration du 11 Novembre 1918

Jeudi 20 Novembre : Journée beaujolais nouveau club des Bleuets

Samedi 29 Novembre : 14h-20h30 : Marché de Noël par le Comité des Fêtes sur le site de l'église

20h30 : Concert de Noël chants Gospel à l'Eglise Saint Ouen

Samedi 13 décembre : Noël des enfants par le Comité des Fêtes en itinérance

Dimanche 14 décembre : Loto de Noël par le Comité des Fêtes à la Salle des Fêtes

Mardi 31 décembre : Soirée de la Saint-Sylvestre par le Comité des Fêtes à la Salle des Fêtes

---

---

*Séance levée à 20h30*

*Signature du PV*

*Le Maire*

*Hugues BOURGAULT*

*Le secrétaire de séance*

*Christian BAYEZ*